

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

### SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 12 mars 2024 à 20H00

---

**Présidence** : Gzim Rama, Président

Le Président ouvre la 12ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 3ème de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

Le Président donne la parole à la secrétaire pour procéder à l'appel

La Municipalité est présente in corpore.

**40 conseillers** répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Frédéric Besse
- Nathanaël Repond
- Alexandre Anthonioz
- Daisy Antunes Amorim
- Josiane Glauser
- Avni Iseni
- Luc Longueville
- Françoise Matthey
- Florian Probst
- Patrick Soppelsa
- Roberto Sousa
- Karine Weber
- André Zimmermann

Membre absent et non excusé : Gëzim Hiseni

Le Président ouvre la discussion sur le PV de la séance du Conseil du 12 décembre 2023.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 est adopté par 38 voix et 1 abstention.**

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour :

#### **1. Communications**

a) du Bureau,

b) de la Municipalité, dont :

# Conseil communal de Moudon

---

- 21-24, Boucllements : préavis 49/09 Révision du plan partiel d'affectation du centre (PPAC) et de son règlement, ainsi que le préavis 94/16 Demande d'un crédit complémentaire de CHF 250'000.- pour la finalisation des procédures du PGA et du Plan du Centre,
- Réponse à l'interpellation de la conseillère communale Elsa BONHERT DEPREZ intitulée « Plan Energie Climat communal (PECC), point de situation et avenir » déposée le 12 décembre 2023.

## 2. Rapports des commissions

- a) Préavis No 48/23, Demande de crédit de CHF 295'000.- pour l'aménagement paysager et l'installation de mobilier urbain dans le périmètre de l'étape 1 du réaménagement du centre-ville
- b) Préavis No 53/24: Demande d'un crédit de CHF 96'250.- pour l'installation et le remplacement de stores dans les bâtiments scolaires sur le site de l'Ochette
- c) Préavis No 54/24 : Demande d'un crédit de CHF 2'835'000.- pour la réfection des infrastructures routières et souterraines de la route d'Yverdon

## 3. Règlement du Banquet de Cornier

### 4. Propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur Willy Blaser demande le renvoi momentanément du point 3, soit le Règlement de Cornier. En effet, ce règlement n'a pas été envoyé dans les temps pour les séances de groupes et de ce fait, aucune discussion n'a pu avoir lieu.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote, avec le retrait du point 3 de de l'ordre du jour, selon la demande de Monsieur Blaser.

Au vote, par 14 voix, 23 avis contraires et 2 abstentions le renvoi du point 3 est refusé.

**L'ordre du jour est accepté tel que présenté.**

## 1. Communications

### a) du Bureau

Le bureau s'est réuni le mardi 30 janvier dernier afin de procéder à la nomination des commissions ad hoc pour les préavis qui sont à l'ordre du jour de cette séance.

Le Président tient à remercier le Bureau pour son travail lors des votations du 3 mars dernier malgré les Brandons.

Le Président tient également à remercier toutes les conseillères et tous les conseillers qui sont venus à la séance d'information qui a eu lieu mardi 20 février, tenu par Monsieur le Préfet, Monsieur Olivier Piccard, ainsi que la Juriste des services des communes, Madame Joëlle Wernli.

# Conseil communal de Moudon

---

Le bureau a reçu la démission de Monsieur Luc Longueville, pour raisons privées et manque de temps à consacrer à la bonne marche du Conseil Communal.

Le Président prie le Parti Socialiste de compléter sa délégation d'ici au prochain Conseil.

Monsieur Daniel Perret-Gentil, Président de la commission de recours en matière d'impôts, demande le remplacement de Monsieur Luc Longueville à ladite commission.

**b) de la Municipalité**

## **Communication No 21-24**

**Boucléments : préavis 49/09 Révision du plan partiel d'affectation du centre (PPAC) et de son règlement, ainsi que le préavis 94/16 Demande d'un crédit complémentaire de CHF 250'000.- pour la finalisation des procédures du PGA et du Plan du Centre**

La communication est lue par le Municipal Jean-Philippe Steck.

**Réponse à l'interpellation de la conseillère communale Elsa BONHERT DEPREZ intitulée « Plan Energie Climat communal (PECC), point de situation et avenir » déposée le 12 décembre 2023.**

La communication est lue partiellement par le Municipal Jean-Philippe Steck.

Madame Elsa Bonhert Deprez remercie la Municipalité pour sa réponse très complète.

## **2. Rapports des commissions**

**a) Préavis No 48/23, Demande de crédit de CHF 295'000.- pour l'aménagement paysager et l'installation de mobilier urbain dans le périmètre de l'étape 1 du réaménagement du centre-ville**

Ce préavis, reporté lors du Conseil du mois de décembre à ce soir, ne fait l'objet d'aucun changement ou modification. De ce fait, le Président suggère de ne pas relire les rapports de commissions.

Il ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à réaliser l'aménagement paysager et l'installation de mobilier urbain dans le périmètre de l'étape 1 du réaménagement du centre-ville,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 295'000.-, à déduire toute subvention et aide éventuelle,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans au maximum,**

## Conseil communal de Moudon

---

- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

**Le préavis No 48/23 est accepté par 33 voix, 3 avis contraires et 3 abstentions**

- b) Préavis No 53/24 : Demande d'un crédit de CHF 96'250.- pour l'installation et le remplacement de stores dans les bâtiments scolaires sur le site de l'Ochette**

Madame Nicole Egli Anthonioz, rapportrice, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier à l'unanimité, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Jakup Isufi donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Madame Sandrine Bosse Buchanan demande quel est le pourcentage des stores qui doivent être remplacés car on ne sait pas, dans les dix ans à venir, si d'autres stores devront également être remplacés.

Le Municipal Roger Müller répond qu'on ne peut pas prévoir ce genre de travaux, c'est difficile à évaluer. Une évaluation des stores indique ce qui doit être fait actuellement.

Madame Sandrine Bosse Buchanan demande combien de stores doivent être changés.

Le Municipal Roger Müller ne peut pas répondre dans l'immédiat, il faut qu'il regarde l'offre pour pouvoir répondre à Madame Bosse Buchanan.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 96'250.- TTC, dont à déduire les éventuelles subventions et participations de tiers,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

**Le préavis No 53/24 est accepté à l'unanimité**

La Municipale Véronique Diserens remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

- c) Préavis No 54/24 : Demande d'un crédit de CHF 2'835'000.- pour la réfection des infrastructures routières et souterraines de la route d'Yverdon.**

Madame Eugenia Puch, rapportrice, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Julien Pittet donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à la majorité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

# Conseil communal de Moudon

---

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Loïc Bonny voudrait savoir, au chapitre 7 du préavis, les justifications de ces dépassements. Il suppose que c'est pour les mêmes raisons que dans le devis, le crédit d'étude et le bouclage d'étude sont liés.

Il demande également si c'est usuel qu'un bouclage de crédit d'étude soit intégré dans un autre préavis.

La Municipale Véronique Diserens ne peut pas répondre concernant les dépassements et à savoir si c'est usuel, elle ne le sait pas, mais c'est en tout cas en ordre avec le Boursier.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 2'835'000.- TTC, dont à déduire les éventuelles subventions et participations de tiers,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

**Le préavis No 54/24 est accepté à l'unanimité**

## **3. Règlement du Banquet de Cornier**

Le Président du Conseil communal Gzim Rama donne la parole au Président de la commission du Banquet de Cornier Monsieur Julien Pittet pour la lecture du nouveau règlement.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport du nouveau règlement de Cornier.

Monsieur Willy Blaser aimerait savoir pourquoi ce règlement n'a pas été envoyé à temps par le Bureau « Cornier » aux membres du Conseil ? Il appelle ce règlement un « enterrement de 1<sup>ère</sup> classe du Banquet de Cornier » car il n'y a plus rien de Cornier là-dedans. Il aimerait bien savoir ce qu'on va faire, on va visiter des industries mais on ne parle plus de tournée des fermes et, où se tiendra le Banquet ? Est-ce que des contacts ont eu lieu avec les fermiers, à sa connaissance, des fermes appartiennent encore à la commune de Moudon ? Il y a plein d'éléments dans ce nouveau règlement qui ne tiennent pas la route. Monsieur Blaser rappelle que dans l'ancien règlement c'était 225 personnes au maximum qu'on arrivait mettre à Cornier. La dernière fois que ce règlement avait été élaboré, il y avait une commission un peu plus étoffée que le simple Bureau de Cornier. À la suite de ses propos, Monsieur Blaser ne peut pas accepter ce règlement et il invite le Conseil à le refuser, revoir les choses pour cette fin de législature et nommer une commission plus élaborée pour refaire ce règlement.

Monsieur Etienne Habegger ayant grandi et vécu ces banquets depuis son plus jeune âge, se sent concerné par cette manifestation inscrite dans le patrimoine du Canton de Vaud et ce n'est pas rien. A ce jour elle a 191 ans d'histoire et, à l'heure de la mondialisation, avoir des traditions telle que celle-ci pour une ville comme Moudon c'est quelque chose de fort. La Commune de Moudon possède encore 5 domaines ce qui est suffisant pour que cette tournée ait encore lieu. Effectivement, pour Monsieur Habegger, dans la vision de ce nouveau règlement, le nom doit être changé car ce n'est plus le « Banquet de Cornier » qui doit être mentionné mais Banquet des conseillers pourquoi pas. Le nom de « Banquet de Cornier » représente un historique et ne doit en aucun cas être utilisé dans d'autres circonstances. Soit on change de nom et on enterre le « Banquet de Cornier » ou on continue la tradition.

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Georges-Alexandre Duc fait remarquer au Président du Conseil qu'il a transmis l'ancien règlement. Cette version n'est pas signée ni ratifiée ? Y a-t-il une autre version ?

Le Président s'en excuse, il a transmis ce qu'il a reçu et n'ayant jamais eu le visuel du règlement sous les yeux il a pensé que c'était le bon règlement.

Monsieur Georges-Alexandre Duc demande s'il y a des différences ?

Monsieur Willy Blaser annonce que le règlement est dans le classeur « Cornier » normalement.

Monsieur Julien Pittet informe qu'il n'y est pas. La version que les membres du Conseil ont reçue est la version remaniée quelque peu par Monsieur Michel Lohner, alors Président de la commission « Cornier ».

Madame Elsa Bonhert Deprez a passé au Greffe municipal et effectivement il n'y a pas trace d'un règlement daté et signé.

Madame Sandrine Bosse Buchanan revient sur les propos de Monsieur Willy Blaser. On ne sait pas encore s'il y aura des visites de fermes et on ne sait pas encore la mouture de ce futur « Banquet de Cornier ». Elle demande si le Conseil peut en savoir un peu plus.

Monsieur Georges-Alexandre Duc remarque, au niveau du financement dans le document qu'il a sous les yeux, que si après le bouclage des comptes de la manifestation un solde était disponible, celui-ci pourrait aussi être reversé dans le compte communal et reporté sur le prochain exercice. Maintenant, si un solde est disponible, il sera distribué au bon bonheur la chance par le bureau Cornier.

Monsieur Julien Pittet répond qu'il n'y aurait pas de problème pour qu'un solde positif soit gardé pour un futur banquet.

Pour répondre à Madame Bosse-Buchanan, la commission a prévu la visite au-moins de 2 fermes en fonction de l'environnement socio-économique du moment.

Pour répondre à Monsieur Blaser, Monsieur Pittet voudrait associer ses deux collègues Messieurs Colin Grand et Jean-Luc Cressier qui ont beaucoup travaillé pour trouver le plus d'idées possibles et il ne s'agit pas de dire qu'on ne va plus visiter les fermes. Il y a eu confusion à un certain moment alors que la commission Cornier pensait que le domaine de Cornier avait été vendu et des échanges avec la présidence du Conseil ont permis de rétablir la situation et ainsi mettre à jour le nouveau règlement. Ce dernier permet plus largement, s'il n'y a plus de fermes à visiter, ce qui est peu probable, de diversifier aussi et d'offrir une vision de ce qu'on fait de mieux à Moudon.

Madame la Syndique Carole Pico précise que la Commune loue le domaine de Planche-Signal à la DGAV (Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires) mais qu'elle reste propriétaire. La DGAV est tout à fait disposée à recevoir le Banquet de Cornier et, concernant la ferme de Cornier, les locataires restent jusqu'à la fin de l'année. Cela étant, la Municipalité envisage de la louer aussi au Canton et son intention est la même. Le Directeur général de l'agriculture informe qu'il se tient volontiers à disposition pour une rencontre et apporter les renseignements nécessaires pour recevoir le Banquet de Cornier à Planche-Signal et pourquoi pas la visite de Cornier.

Monsieur Etienne Habegger informe qu'il faut également penser au patrimoine forestier c'est lors de cette journée qu'on peut voir le plus gros massif forestier qui appartient à la commune de Moudon. Ça fait partie du patrimoine comme les fermes et ça se visite de temps en temps.

Monsieur Jean-Luc Cressier signale qu'il n'y a rien de décidé pour le moment concernant l'organisation et chaque année on peut envisager différentes choses. Effectivement, la commission Cornier est partie du fait que la Commune voulait vendre ses fermes donc a priori on est en train de prendre un virage. Il est aussi important de connaître les entreprises que de visiter les fermes.

## Conseil communal de Moudon

---

Tout ce cheminement va se décider après pour le moment on en est juste à l'élaboration de statuts.

Monsieur Willy Blaser estime qu'il faut carrément changer la dénomination « Cornier » si on ne sait pas si on y va ou pas. Là, on va voter un règlement où il y a plein de choses à changer. Ce n'est pas possible de voter quelque chose qui n'est pas fini. Qu'on fasse quelque chose de différent, il veut bien mais pour le moment il ne peut pas voter un règlement qui est plein d'incohérences.

Monsieur Julien Pittet revient sur le nombre de personnes au dernier Banquet de Cornier, selon les archives, il y avait 260 personnes. De ce fait, on était déjà hors règlement.

Monsieur Willy Blaser conteste car la commission d'alors, dont il faisait partie, avait bloqué le nombre de personnes à 225 pour être à l'aise dans la ferme de Cornier.

Monsieur Pittet informe que ce règlement permet de se mettre au boulot. Si on prend le règlement actuel, il estime qu'il n'a rien à faire à la présidence. Si on veut prendre aujourd'hui des membres du Conseil, que les volontaires lèvent la main. Au sein des Partis, après des discussions, il n'y a personne qui veut aller dans cette organisation. La commission Cornier s'est portée volontaire, il n'y a pas de soucis avec ça. Les membres de la commission ont passé des heures à discuter le règlement, discuter avec d'autres personnes, prendre contact avec des industries pour savoir qui pourrait recevoir. Monsieur Pittet n'a pas de soucis à respecter la tradition mais à un moment donné, il faut vivre avec son époque et s'il y a un virage à prendre on le prend.

Les choses sont abordées gentiment et il faut bien commencer à quelque part. Monsieur Pittet n'a pas de soucis à modifier les choses maintenant et il n'a rien contre à ce qu'il y ait une suspension de séance, à ce que le règlement soit repris et projeté ce soir dans la version souhaitée par le Conseil. Tout le monde est d'accord pour dire que ce n'est pas une petite organisation et on ne peut pas attendre pour des questions de délai, cette manifestation a lieu dans une année. Les gens ont pris leurs responsabilités, l'ont fait sous la condition d'un changement de règlement. En effet, on veut aller à l'extérieur car aujourd'hui, il y a besoin de spécialistes. Tous les membres de ce Conseil ne savent pas comment organiser un banquet, ne savent pas comment organiser un traiteur, etc. et si on n'a pas les membres nécessaires, il faut les trouver ailleurs.

Monsieur Etienne Habegger souligne que le fait de ne pas discuter de ce règlement avant l'a beaucoup dérangé. Le Banquet de Cornier « c'était », c'est du passé et il reste bloqué sur le fait qu'il n'y ait plus de raison que ça s'appelle « Banquet de Cornier », il faut changer le nom.

Monsieur Jean-Jacques Gacond soulève un détail par rapport aux discussions de forme et il constate une ambiguïté sur l'article 2 et il voudrait bien qu'on lui réponde. Tout d'abord, sous la lettre A) on dit que le bureau de Cornier est formé d'un-e Président-e, d'une-e secrétaire et d'un-e trésorier-ère. Sous B) on nous parle des trois commissions, soit animation, logistique et subsistance et ces dernières sont composées d'au moins trois membres, son ou sa Président-e est membre du bureau. Est-ce que le bureau est composé de trois personnes qui ont une double casquette ou il s'agit d'un bureau à six personnes ?

Monsieur Julien Pittet répond que les 3 membres du bureau sont également d'une des commissions.

Monsieur Jean-Jacques Gacond confirme donc qu'ils ont double casquette.

Monsieur Julien Pittet répond par l'affirmative à moins que des personnes s'annoncent ce soir pour prendre la présidence d'une commission.

Madame Laetitia Seitenfus soulève la question de savoir si on prend un virage ou est-ce qu'on continue la tradition. Il faut déjà savoir quel chemin on veut prendre.

Monsieur Georges-Alexandre Duc estime que cette situation vient du fait que les groupes ont reçu ce règlement après les séances de groupes, les représentants du bureau Cornier n'ayant pas

## Conseil communal de Moudon

---

envoyé ce document à temps et laisser ainsi les membres du Conseil cogiter pendant une semaine. Cette manière de faire ne joue pas.

Le Président du Conseil propose une suspension de séance d'¼ d'heure, ce qui est accepté par les membres du Conseil. Chaque groupe se réunit donc dans les salles du bâtiment administratif.

La séance est reprise est l'appel indique que tout le monde a retrouvé sa place dans la salle du Conseil.

Le Président Gzim Rama propose que les chefs de groupes ainsi que le bureau « Cornier » s'expriment.

Monsieur Willy Blaser, qui a le plus d'expériences, donne un aperçu de ce qu'est le « Banquet de Cornier ». Il a eu la chance de participer 4 fois en tant qu'organisateur, membres des commissions et présidence. Dans la salle, seules quelques personnes ont vécu cette manifestation. Monsieur Blaser explique :

*« Cornier, ce banquet qui se fait le 2<sup>ème</sup> samedi de septembre a toujours été la fierté de Moudon. Les conseillers-ères communaux participent ou pas, des personnalités politiques dont la Municipalité, des conseillers d'Etat et Nationaux participent également et des échanges intéressants ont lieu.*

*Le Banquet se déroule avec le départ de 2 équipes le matin depuis le Marronnier, une à 06h30 et l'autre à 07h00, puis visite de la 1<sup>ère</sup> ferme « En Frémont » chez la famille Combremont pour le déjeuner pour une équipe et, l'autre équipe se dirigeait vers la ferme de la « Cerjaulaz » chez la famille Tombez, également pour le déjeuner. Les deux équipes se rejoignaient dans la forêt où une présentation du patrimoine forestier était donnée avec des démonstrations et la matinée se terminait avec un apéritif à la ferme de « Planche-Signal » chez la famille Trolliet. Puis tout le monde se rendait à Cornier pour la partie officielle, le repas et le tonneau à schmolitz. Puis, dans la soirée arrêt dans les deux autres fermes communales, à Chalabruz chez la famille Richardet et à Beauregard, chez la famille Habegger. Voilà donc ce qu'est le « Banquet de Cornier » depuis plus de 200 ans ».*

Monsieur Willy Blaser, concernant le règlement, souligne que le groupe PLR n'est pas contre que ça change car bien sûr que tout évolue, mais si on veut laisser « Cornier », une annotation devra être spécifiée que le repas reste à Cornier (midi ou soir).

Ce qui va se voter ce soir, c'est un vote provisoire car un règlement doit être bien ficelé. Il y a aussi la question du financement qu'il faudrait un peu revoir pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté concernant la distribution d'un éventuel bénéfice à des sociétés par le bureau Cornier.

Madame Elsa Bonhert Deprez relève le côté émotionnel et la corrélation entre le nom, la manifestation comme elle a été jusqu'à présent et imaginer que ça se passe autrement. En fait, le « Banquet de Cornier » est comme une marque déposée et il faut en justifier le nom. Elle ne pense pas que ce règlement va être voté ce soir mais elle suggère plutôt de donner un mandat de confiance au bureau Cornier pour élaborer une manifestation qui ne sera pas la même que les précédentes. Elle trouve important quand même au vu des discussions que la terre et le travail des fermiers soient mis en valeur d'une façon ou d'une autre lors de cette journée. Il faut peut-être accepter le changement et se laisser surprendre par la nouveauté. Le nouveau règlement va laisser plus de place à la surprise par rapport à l'ancien règlement.

Le Président du Conseil ouvre la discussion en demandant aux membres du Conseil s'ils proposent un complément au règlement et sera voté au prochain Conseil ou s'il doit être voté tel quel ce soir ?

Monsieur Julien Pittet, selon les propos de ce soir pense revenir sur mandat de confiance à la prochaine séance avec un règlement bien ficelé qui sera envoyé bien avant les séances de

## Conseil communal de Moudon

---

groupes. La commission Cornier a aussi besoin de nommer les commissaires pour les commissions logistique, l'animation et subsistance.

Monsieur Jean-Jacques Gacond au nom de l'EM estime qu'il ne faut pas que le règlement définisse tous les détails de la manifestation. On aurait certes besoin d'un peu plus de temps pour peaufiner le texte initial mais surtout ce qu'il fait soucis ce sont les délais et il y a toute une procédure interne qui doit être mise sur pied. Présenter ce règlement au prochain Conseil c'est oui mais il ne faut pas perdre plus de temps. Il regrette que ce règlement ait été adressé aux conseillers après les séances de groupes qui ne leur a pas permis de plancher sur le texte.

Le Président du Conseil répond qu'il y avait ambiguïté par rapport à la ferme de Cornier en pensant que ça avait été vendu et le règlement a dû être changé en conséquence.

Monsieur Willy Blaser est d'accord avec Madame Elsa Bonhert Deprez pour donner le feu vert au bureau de Cornier pour commencer ce travail, etc. et de revenir avec quelque chose d'un peu mieux ficelé pour la prochaine séance de Conseil. Il pense qu'avec toutes les observations de ce soir on va aller de l'avant, il y a eu débat et c'est déjà quelque chose. Il souhaite vivement que la tournée du patrimoine fermier, en tout cas de quelques fermes, soit maintenue et que le repas se fasse à Cornier.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote pour un mandat de confiance auprès du bureau Cornier.

**Un mandat de confiance est accordé au bureau Cornier à l'unanimité**

Puis il passe au vote également pour le renvoi du règlement de Cornier à la prochaine séance du Conseil.

**Le règlement relatif à l'organisation du Banquet de Cornier est renvoyé à la prochaine séance du Conseil à l'unanimité**

Monsieur Julien Pittet remercie les membres du Conseil.

### 4. Propositions individuelles

Madame Laetitia Seitenfus voudrait savoir où en est la motion déposée par Monsieur Gertsch en 2021 pour la création d'une zone sportive, de loisirs et de rencontre ?

Le Municipal Raphaël Tatone lui répond qu'un préavis est en cours.

Monsieur Ivo Marques demande à la Municipalité, pour l'année prochaine, la possibilité de prolonger la location de la patinoire jusqu'aux relâches de février, la neige n'étant plus tellement au rendez-vous.

Le Municipal Raphaël Tatone répond que le but est de laisser la patinoire jusqu'aux relâches mais cette année il fallait laisser éventuellement la place pour les Brandons.

Madame Laetitia Seitenfus relève que le tronçon carrossable des Ilettes est pourvu d'une trentaine de trous et flaques. Est-ce que la Municipalité pourrait trouver une solution un peu plus pérenne pour que ça tienne mieux, sans que ce soit goudronné, sachant que ce tronçon est très fréquenté ?

La Municipale Véronique Diserens lui répond que c'est prévu de faire quelque chose très prochainement.

## Conseil communal de Moudon

---

Madame Elisabeth Rosset ne comprend pas bien comment ça marche aux Brandons. Elle a voulu aller acheter des cigarettes au kiosque et on ne l'a pas laissé rentrer dans l'enceinte de la ville sans qu'elle paie l'entrée. D'autre part, elle a rencontré des gens fâchés car il était difficile de trouver des bus pour rentrer en direction de Lausanne.

Madame Francine Pichonnat confirme qu'il y a eu des problèmes de mobilité ce jour-là avec les bus, elle-même était de service taxi et a eu plusieurs appels de gens qui ne trouvaient aucun bus en direction de Lausanne.

Monsieur Jean-Luc Cressier relève qu'il a été déposé par CarPostal au garage des Sorbiers et que les bus n'allaient pas plus loin.

Madame Filiz Demir répond qu'il est possible d'acheter le bracelet pour l'entrée et de le rendre, dans le cas de Madame Rosset, sitôt son paquet de cigarette acheté.

Monsieur Willy Blaser répond qu'à une certaine heure de la matinée, les entrées sont payantes mais pour ceux qui ressortent avant les festivités peuvent se faire rembourser. Quant aux bus, lors du cortège et après, ils ne peuvent tout simplement pas aller jusqu'à la gare.

Madame Sandrine Bosse Buchanan par rapport à la vente d'alcool aux jeunes aux Brandons, relève que le kiosque du Pont distribuait des bracelets aux jeunes de plus de 18 ans la semaine avant la fête pour faciliter le travail dans les bars. Normalement, il y aurait dû y avoir une vérification de l'âge avec une pièce d'identité, ce qui n'était pas le cas. Les tenanciers du kiosque sont-ils officiellement habilités à cette distribution ?

Madame Catarina Soares demande si on continue avec seulement 1 WC au centre-ville ou si d'autres vont être rouvertes ?

La Municipale Véronique Diserens répond que les WC du centre-ville vont être inclus dans la réfection du centre-ville étape II, celles ouvertes actuellement vont être refaites à ce moment-là. Pour les autres, la Municipalité y travaille et elle va voir comment faire car ce n'est pas évident et ça prend du temps, il y a d'autres dossiers qui sont aussi urgents.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 22h05, le Président clôt la séance du Conseil communal et souhaite une bonne rentrée à tous.

**Conseil communal de Moudon**

**Le Président :**                      **La Secrétaire :**

**Gzim Rama**

**Nicole Wyler**